

Notice de montage et d'utilisation et précautions d'utilisation de l'AVI STOP2, effaroucheur pyrooptique

LA NOTICE ET LES PRECAUTIONS D'UTILISATION COMPORTENT 16 PAGES A LIRE IMPERATIVEMENT ET INTEGRALEMENT AVANT TOUTE UTILISATION DE L'APPAREIL
L'EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE NE DOIT ETRE UTILISE QUE PAR UN ADULTE

A N'UTILISER QU'AVEC UNE BOUTEILLE DE GAZ PROPANE

TOUT NON RESPECT DES CONSIGNES DE MONTAGE, DE DEMONTAGE ET D'UTILISATION ENTRAINERA
L'ANNULATION DE LA GARANTIE DE L'APPAREIL.

Rappel DANGER DE MORT



ORAGES

L'appareil ne doit pas être installé sous ou à proximité d'une ligne électrique (50 mètres) sous risque d'électrocution.

L'appareil ne doit pas être monté lorsqu'il y a de l'orage.

Attention ! En aucun cas vous devez ouvrir la console électronique de commande
Seul Proxalys Environnement est habilité à ouvrir la console



NE PAS OUVRIR LA CONSOLE DE COMMANDE ELECTRONIQUE

DESRIPTIF

- L'effaroucheur pyrooptique est constitué de plusieurs éléments :
 - 1 canon
 - 1 pied
 - 1 mât et 3 haubans
 - 3 leurres (2 croix et 1 rond) et 1 cloche
 - 1 console électronique
 - 1 bouteille de gaz propane (*non fournie*)

Un effaroucheur permet de protéger une parcelle de 1 à 5 hectares suivant la configuration du site (vallonné ou plat).

Pour une bonne efficacité, le choix du site d'implantation de l'appareil est très important. Selon la configuration de la parcelle il est conseillé de placer l'effaroucheur au centre de celle-ci ou à l'endroit où il sera le plus visible de l'ensemble de la parcelle (pour les surfaces non planes).

CHOIX DU LIEU D'INSTALLATION

L'effaroucheur pyrooptique ne doit être installé :

- pendant un orage
- à proximité d'une ligne électrique (distance minimum 50m)
- à proximité de chemins de randonnées, d'allées cavalières, etc, aux risques d'apeurer les animaux domestiques et/ou les passants.

L'appareil est à installer au milieu des parcelles à protéger. Si l'appareil est accessible par des personnes ou des animaux domestiques, il est nécessaire de mettre en place un dispositif approprié pour interdire son accès pendant le fonctionnement (clôtures, barrières, etc) avec un périmètre de 15m.

Arrêté spécifique au département du Finistère et dispositions spécifiques dans les communes

Dans le département du Finistère, l'arrêté n°2012-0244 du 1^{er} mars 2012 réglemente les bruits de voisinage. Cet arrêté précise que les effaroucheurs pyrooptiques ne doivent pas:

- être installés à moins de 200 m de toute habitation ;
- être dirigés vers les habitations ;
- être installés à moins de 50 m d'une voie publique ;
- être à moins de 100 m entre 2 effaroucheurs ;
- être utilisés entre 20H et 7H ;
- avoir une cadence de plus de 4 détonations par heure ;

Ces dispositions s'appliquent dans tout le département du Finistère sans prévaloir de restrictions plus importantes qui peuvent être prises dans d'autres départements ou par les maires des communes. Pour cela, PROXALYS Environnement vous conseille de prendre contact avec votre mairie afin de savoir si un arrêté spécifique existe dans votre commune ou dans votre département.

MONTAGE



ATTENTION DANGER DE MORT

L'appareil ne doit pas être installé sous ou à proximité d'une ligne électrique (50 mètres) sous risque d'électrocution.

L'appareil ne doit pas être monté lorsqu'il y a de l'orage.

Canon et pied :



Pour débuter le montage il faut se munir d'une masse afin d'enfoncer le pied dans le sol.

Une fois le pied installé, positionner la base du canon à la base du pied et mettre la goupille du bas.

- o Laisser le haut du canon par terre.



- Mât :

Commencer par emboîter les 3 éléments les plus longs entre eux au sol. Ensuite installer le petit élément avec la plaque et y faire passer le câble.

Une fois le mât assemblé, serrer le papillon au dessus de la rondelle en s'aidant de la goupille puis laisser la goupille afin d'éviter que le papillon se desserre.

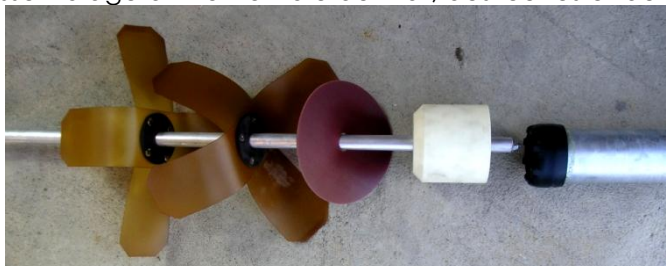


Dérouler les haubans le long du mât sans les entrelacer.

Leurres et cloche :

- Passer les 2 premiers leurres en croix à la base du mât toujours au sol. Ensuite passer la rondelle de projection (20cm de diamètre) et enfin la cloche dans le sens où elle épouse le canon.

Assemblage à l'horizontale du mât, des leurres et du canon

**Assemblage :**

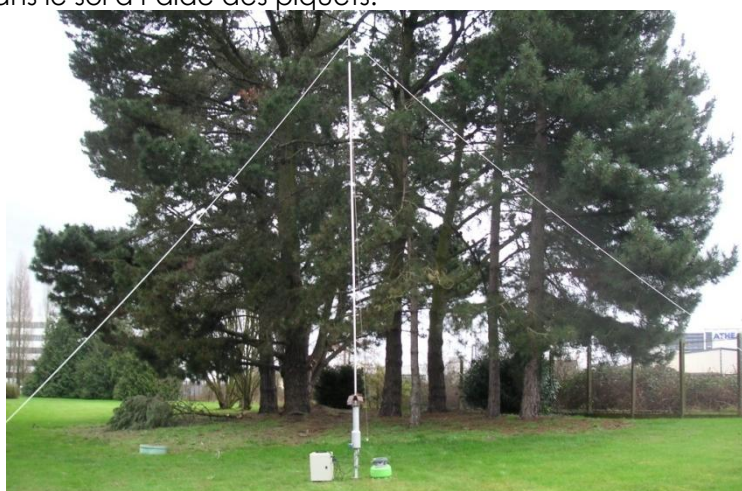
Approcher le mât avec les leurres auprès du canon déjà associé au pied. Glisser le mât dans le canon jusqu'à la butée.



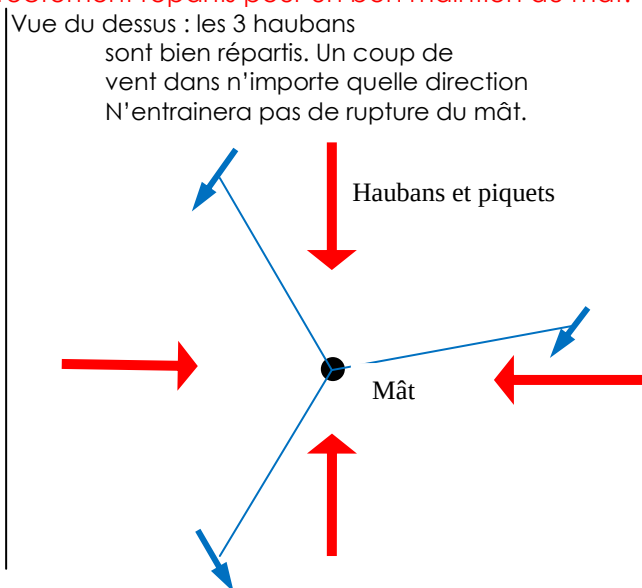
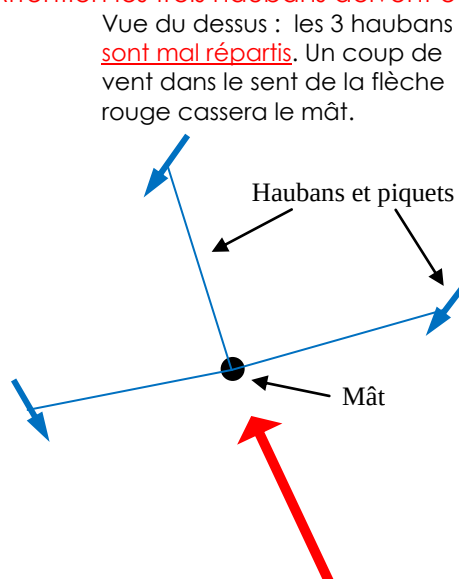
Votre effraie est ainsi constitué au sol, il suffit de le lever en basculant l'ensemble grâce à la base du canon fixée au pied par la goupille. Une fois l'effraie en position verticale, installer la seconde goupille pour l'empêcher de basculer.

IMPORTANT : Pour éviter tout risque de détérioration du mât, il est primordial de commencer à lever l'ensemble par le haut du mât et de le dresser en avançant vers le canon.

Fixer les 3 haubans dans le sol à l'aide des piquets.



Attention les trois haubans doivent être correctement répartis pour un bon maintien du mât.



Raccordement Canon – horloge – bouteille de gaz :

- o Pour faire fonctionner l'effraie, l'horloge doit être raccordée au canon en 3 points :

- 1- Raccorder la masse de la bougie et de l'antiparasite



- 2- Raccorder le tuyau de gaz propane au canon et raccorder le détendeur à la bouteille de **gaz propane**.



MISE EN FONCTIONNEMENT DE L'EFFAROUCHEUR

Réglage du programmeur aléatoire :

Tous les réglages s'effectuent par les boutons A et B à l'extérieur du boîtier électronique.

Mettre le bouton Marche/Arrêt à l'extérieur sur ON, le cadran électronique s'allume.



Réglage de l'heure et des minutes.

- Appuyer sur le bouton A 1 fois.
- Régler l'heure en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Lorsque l'heure est réglée, appuyer sur le bouton A une nouvelle fois
- Régler les minutes en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B



Réglage des horaires de début et de fin des détonations.

- Appuyer 1 fois sur le bouton A. L'écran ci-contre apparaît.
- Régler l'heure de départ (DEP H) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Appuyer une fois sur le bouton A.
- Régler les minutes de l'heure de départ (DEP M) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Appuyer une fois sur le bouton A.
- Régler l'heure de fin (FIN H) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B
- Appuyer une fois sur le bouton A.
- Régler les minutes de l'heure de fin (FIN M) en appuyant autant de fois que nécessaire sur le bouton B



1- Choix du programme d'effarouchement

- Appuyer une fois sur le bouton A. l'écran ci-contre apparaît.
- Choisir le programme en appuyant sur le bouton B. Le numéro du programme sélectionné s'affiche en haut à droite du mot « ALEATOIRE »

Trois programmes sont à votre disposition :

01 : une détonation aléatoire entre 15 et 20 mn (programme conseillé pour la protection des cultures et des tables d'alimentation)

02 : une détonation aléatoire entre 4 et 10 mn

03 : une détonation aléatoire entre 3 et 5 mn

00 : aucun programme

Attention, nous déconseillons d'utiliser les programmes 02 et 03 plus de 48H au risque d'engendrer une accoutumance des oiseaux et de réduire fortement l'efficacité de l'appareil



Programme de détonation

- Après avoir choisi le programme, appuyer une nouvelle fois sur le bouton A pour valider et revenir à l'écran d'accueil.



Heure de l'appareil

Nombre d'heures d'utilisation

Ouvrir la bouteille de gaz, votre effaroucheur est en fonctionnement.

ARRÊT DE L'EFFAROUCHEUR

Pour éteindre l'appareil fermer la bouteille de gaz et positionner le bouton de Marche/Arrêt sur Arrêt. L'appareil ne peut être démonté que 5 minutes après l'arrêt total du programmateur et la fermeture de la bouteille de gaz.



ENTRETIEN ET RECHARGEMENT DE LA BATTERIE

Globalement, la batterie a une capacité suffisante pour faire fonctionner l'appareil pendant un mois complet.

A quelle fréquence recharger la batterie ?

- **Une fois par mois** pendant la période de fonctionnement de l'appareil.
- **Avant de mettre l'appareil hors service** pour une longue période.
- **Tous les 2 mois lorsque l'appareil est remisé.**

Il s'agit d'une batterie sans entretien. Ne pas ouvrir la batterie pour ajouter de l'eau.

Pour recharger la batterie :

Pour recharger la batterie nous préconisons d'utiliser uniquement le chargeur de batterie 12 volts GYSTech 3800. Il peut vous être fourni en option par PROXALYS Environnement.

- 1- Eteindre l'appareil en fermant la bouteille de gaz et en positionnant le bouton de Marche/Arrêt sur Arrêt



- 2- Connecter le chargeur de batterie 12 volts GYSTech 3800 fourni par PROXALYS Environnement en tenant compte de la polarité des branchements (+ et -).
- 3- Brancher le chargeur sur une prise 220 Volts Alternatif.
- 4- Appuyer sur la touche « MODE » afin que le voyant « voiture 3,8A +0 » s'allume. Laisser la batterie en charge pendant au moins 10 heures. Lorsque le voyant « OK » s'allume, la batterie est chargée.



Attention :

- tout rechargement effectué sans le chargeur recommandé par PROXALYS Environnement entraîne l'annulation de la garantie de la batterie.
- tout non respect de la procédure de rechargement de la batterie entraîne l'annulation de la garantie de la batterie.

ENTRETIEN DE L'EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE AVI STOP

L'effaroucheur pyrooptique ne nécessite pas d'entretien particulier. Il faut faire attention au remplacement des pièces usagées notamment le nez de canon (partie en caoutchouc sur le canon) et la bougie.

Les tuyaux de gaz sont à remplacer tous les 5 ans à compter de la date inscrite sur ceux-ci.

Seules les pièces en provenance de PROXALYS Environnement sont conçues pour remplacer les pièces usagées.

Les opérations de réparation et de maintenance doivent être réalisées par PROXALYS Environnement.

PRECAUTIONS D'UTILISATION DE L'EFFAROUCHEUR PYROOPTIQUE

LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES ENTRAINE L'ANNULATION DE LA GARANTIE ET ENGAGE DIRECTEMENT LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

SECURITE



- L'appareil ne doit pas être installé sous ou à proximité d'une ligne électrique (50 mètres) sous risque d'électrocution.



- En cas de vent supérieur à 50 km/h, le système doit être mis hors tension, la bouteille de gaz fermée et le mât abaissé au sol. Idem dans des conditions orageuses.



- Il est interdit de fumer à proximité de l'appareil en ordre de marche ou lors des opérations de montage, démontage ou de maintenance.



- Le système ne doit pas être utilisé à l'intérieur d'un bâtiment ou tout autre espace confiné et insuffisamment ventilé.



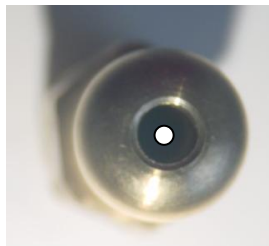
- Dans le cas où l'appareil est utilisé sur un site ouvert au public, l'accès à celui-ci doit être protégé par l'emploi notamment de barrières ou tout autre moyen interdisant l'accès ou la manipulation par des tiers. Un minimum de 15 mètres doit être respecté autour de l'appareil. La bouteille de gaz propane associée au système ne doit pas être laissée sur la voie publique sans protection interdisant son accès.

- Ne pas utiliser pour un autre usage que celui pour lequel l'appareil a été conçu, à savoir, l'éloignement des oiseaux occasionnant des dégâts ou une gêne aux activités humaines et agricoles en particulier.
- Le système ne doit pas être exposé à une source de chaleur supérieure à 40°C.
- Aucune modification ne doit être apportée à l'appareil, lequel doit rester dans sa configuration d'origine.
- Le montage/démontage doit s'effectuer dans le respect de la notice fournie avec l'appareil.
- Le système ne doit pas être utilisé à proximité d'un stockage de produits combustibles ou inflammables.
- Le système ne doit être utilisé que dans sa configuration initiale complète et dans le respect de la notice de montage et d'utilisation jointe.
- Le système ne doit pas être utilisé par un mineur
- Lorsqu'il est en action, le système doit faire l'objet d'une surveillance journalière afin de vérifier le bon état des différentes pièces qui le compose et son bon fonctionnement.
- L'utilisation de protections auditives et de lunettes de protection sont obligatoires lors d'opérations effectuées sur l'appareil (maintenance, montage, démontage).
- Lorsque l'appareil n'est pas utilisé, le système doit être mis hors tension et l'alimentation gaz coupée.
- L'appareil ne doit pas être installé dans un lieu avec des animaux d'élevage ou domestiques.
- L'utilisation nocturne est à interdire car elle occasionne des nuisances au voisinage. Elle est par ailleurs totalement inutile.

PANNES POSSIBLES

Le gaz s'échappe en permanence : Vérifier si l'électrovanne n'est pas bloquée en ouverture.

Le canon ne détonne mais il semble que le gaz s'échappe dans la chambre et que l'étincelle se produit : Vérifier que le gicleur ne soit pas bouché (partiellement ou en totalité). Même avec un gicleur bouché, on entend le gaz s'échapper.



Le gicleur débouché



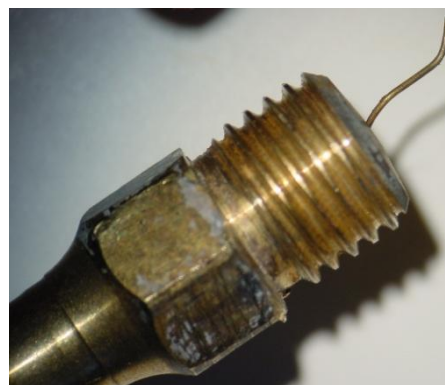
Le gicleur partiellement bouché



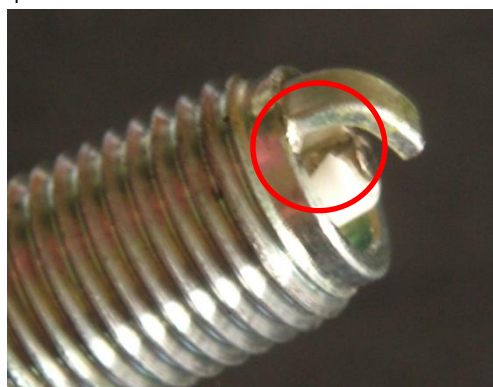
Le gicleur complètement bouché

Pour déboucher le gicleur, passe un brin de brosse métallique **SANS AGRANDIR LE TROU** qui est calibré à 0.7mm. **Si le trou est agrandi, le canon ne détonnera plus.** Normalement, le trou est parfaitement rond.

TOUT AGRANDISSEMENT DU TROU DU GICLEUR ENTRAÎNERA L'ANNULATION DE LA GARANTIE DE L'EFFRAIE



Le canon ne détonne pas mais le gaz rentre dans le canon et on entend les étincelles : Vérifier que l'isolant de la bougie n'est pas cassé ou que la bougie n'est pas défectueuse



Le canon ne détonne pas mais le gaz rentre dans le canon et on entend les étincelles : Vérifier qu'une limaille de fer issue de l'usinage du canon ne soit pas entre les deux électrodes de la bougie.



Le canon ne détonne et l'écran est éteint : Vérifier que la batterie est bien branchée et qu'elle est bien chargée.

La cloche et les leurres ne montent pas jusqu'en haut du mât : c'est normal

La hauteur peu variée en fonction du climat (mélange air/gaz), du poids de la cloche et des leurres et de la verticalité du mât. Généralement, la cloche monte à 3/4 du mât, voire légèrement plus.

La cloche et les leurres ne montent qu'à 50 cm au dessus du canon: vérifier que le nez de canon n'est pas endommagé. Si c'est le cas faire remplacer le nez de canon.

MISE AU REBUT

Pour la mise au rebut, trier :

- Le mât : aluminium
- Le câble intérieur du mât avec ses rondelles et ses écrous et la plaque support de bougie : inox
- Le canon, les piquets des haubans, le pied de canon : acier galvanisé
- La batterie
- Le microcontrôleur et l'ensemble des câbles et instrument électrique
- Les matières plastiques
- Les pièces en caoutchouc
- Le coffret en acier peint

Faire appel à une entreprise de recyclage qui prendra en charge l'ensemble des différents éléments. Notamment, La batterie et les parties électriques et électroniques sont à mettre dans une filière de traitement spécialisée.

Déclaration de conformité CE

Effaroucheur pyrooptique

Fabricant :

EURL Proxalys Environnement
ZA de Bellevue - 5, rue Antoine de Saint Exupéry - 35235 Thorigné Fouillard
Tél. 02 23 21 18 18 - Télécopie 02 99 27 56 89 www.proxalys-environnement.com
EURL au capital social de 7500 euros
RCS Rennes 453 890 147
SIRET 453 890 147 000 29 APE 7112B
N° TVA intra communautaire : FR70453890147

Représentée par Gérard ANGOUJARD, directeur et personne ayant constitué le dossier technique de l'effaroucheur pyrooptique.

atteste que le matériel :

- Modèle : Effaroucheur pyrooptique
- Type :
- N° série : Tous les appareils dont le numéro de série commence à la numérotation BA2XXX

a satisfait à l'ensemble des dispositions pertinentes de l'annexe figurant à la fin du titre 1^{er} du livre III de la 4^{ème} partie du code du travail et satisfait aux exigences de la directive 2006/42/CE du parlement européen et du conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE.

Fait à Thorigné Fouillard
le 26 mai 2015

Gérard ANGOUJARD
Directeur de PROXALYS Environnement

